



## COMPTE RENDU SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2009

Excusé : Joel ADAM

### **Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner adressée à la Mairie concernant une partie de la parcelle ZC357 située au n°8 rue du Sapin appartenant à Mesdames AMIOT Béatrice et BRIERE Evelyne, nées DESMET.

La parcelle citée ci-dessus, d'une superficie totale de 8294 m<sup>2</sup> a été récemment divisée pour former 3 lots. La D.I.A concerne la parcelle centrale d'une superficie totale de 2800 m<sup>2</sup>, dotée d'une maison d'habitation de 134 m<sup>2</sup>. Considérant que ce terrain proche du centre bourg et de l'EHPAD actuellement en construction correspond au projet d'aménagement, en cours d'étude, de locatifs destinés prioritairement aux aînés. Vu l'avis donné par le service France Domaines en date du 19 novembre 2009, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de faire valoir son droit de préemption et accepte la vente au prix de 124 000 € hors frais d'acte.

### **Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption**

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des propriétés situées dans le périmètre du droit de préemption suivant :

- Parcelles ZC 365, d'une superficie de 720m<sup>2</sup> et ZC 366 de 174 m<sup>2</sup> située au n°8 rue de la Bouessière.
- Parcelle ZR 385, d'une superficie de 3 125 m<sup>2</sup> située la Haute Grée.

### **Renouvellement contrat de capture et de gestion de fourrière animale**

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat conclu avec la société Chenil Service et autorise Monsieur le Maire à le signer qui prévoit un coût de prestation initial de 0.704 € HT par habitant et par an. Celui-ci prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **Révision des tarifs des repas au restaurant scolaire**

Les tarifs des repas au restaurant scolaire sont revalorisés et fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- Repas enfant : 3.50 €
- Repas adulte : 5.86 €

Pour les familles dont trois enfants et plus fréquentent le Restaurant Scolaire, un abattement de 20% est accordé à partir du 3<sup>ème</sup> enfant. Le prix du repas sera alors facturé 2.80 €.

Le repas sera facturé 4.68 € lorsque les parents mettront leur enfant à la cantine, sans prévenir la mairie.

### **Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nouvelle répartition des voies communale afin de préparer la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2009.

Le classement se répartit comme suit :

- Voies communales à caractère de rue : 2.301 kms
- Voies communales à caractère de place : 2017 m<sup>2</sup>
- Voies communales à caractère de chemins ruraux : 28.957 kms
- Chemins privés de la Commune : 63.163 kms

### **Règlement intérieur du cimetière communal**

Le Conseil Municipal adopte le règlement du cimetière communal.

### **Communauté de Communes : Rapport d'activité 2008**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (16 voix pour et 2 abstentions) le rapport d'activité 2008 de la Communauté de Communes.